



AGIR POUR SON CONJOINT

Par **Charlotte Q**, le **24/10/2021** à **16:11**

Bonjour,

Mon père entre en EHPAD prochainement. Il n'est pas en état de comprendre et de signer mais il n'y a pas de tutelle ni curatelle.

Cette entrée en HEPAD fait suite à une hospitalisation de mes 2 parents; Ma mère aidante principale de mon père hospitalisé à domicile, a subi un AVC ce qui a conduit mon père à être hospitalisé également car il ne pouvait pas rester seul.

Ma mère est rentrée à la maison mais un placement en EHPAD de mon père s'est imposé.

Ma mère peut-elle signer les papiers pour la demande d'aide sociale pour mon père?

Merci.

Par **Marck.ESP**, le **24/10/2021** à **16:42**

Bonsoir

Oui, avec le concours d'une assistante sociale, Prenez contact avec le CCAS de votre mairie, qui peut vous aider.